

**AVENANT N° 4**  
**à la convention de partenariat relative à la réalisation des « actions d'insertion pour les bénéficiaires du R.S.A. en Seine et Marne ».**

ENTRE	le <b>Département de Seine-et-Marne</b> , représenté par le Président du Conseil départemental autorisé par délibération de la Commission permanente en date du 19 novembre 2021 ci-après dénommé "le Département"	<b>Accusé de réception – Ministère de l'intérieur</b> 077-227700010-20211119-lmc100000022878-DE
ET	l'association <b>CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE (C.O.S)</b> régie par la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901 et ayant son siège social au BP 30034 – 77710 NANTEAU SUR LUNAIN, n° siret 77565757000377 représentée par Jean ARIBAUD, président ci-après dénommée "l'organisme"	<b>Acte Certifié exécutoire</b> Envoi Préfecture : 25/11/2021 Réception Préfet : 25/11/2021 Publication RAAD : 25/11/0221

D'AUTRE PART

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de prolonger pour l'année 2022 la convention de partenariat relative à la réalisation des « actions d'insertion pour les bénéficiaires du R.S.A. en Seine et Marne » afin de poursuivre la mise en œuvre de l'action, telle que décrite en annexe. Il modifie l'article 2, l'article 3.

**ARTICLE 2 - DISPOSITIONS DE L'AVENANT**

2.1. - L'article 2 de la convention initiale relatif aux ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME est complété ainsi :

« Par le présent avenant, l'organisme s'engage à organiser en 2022 l'action d'insertion intitulée " **Bilan de repérage et de mobilisation des atouts pour l'insertion** " sous la forme de **23 sessions de 6 personnes permettant d'aider les participants en termes d'insertion en leur permettant d'identifier leurs potentiels, leurs motivations et leurs aptitudes dans le but de les amener à mieux identifier leurs atouts pour la mise en œuvre de leur projet d'insertion socio-professionnelle**. Les personnes sont orientées par les prescripteurs (réfèrents R.S.A.) du territoire. »

2.2. - L'article 3 relatif aux ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT est complété ainsi :

« Pour 2022, le Département s'engage à soutenir les activités de l'organisme dans la réalisation des objectifs fixés à l'article 2 de la convention. A cet effet, le Département attribue une subvention d'un montant total de 147 543,56 € correspondant au budget de l'action. Le mandatement de cette subvention sera effectué selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de l'avenant ;
- le solde sera versé après dépôt et vérification du bilan final.

La subvention départementale pourra être proratisée si les objectifs ne sont pas atteints.

**ARTICLE 3 – DISPOSITIONS NON MODIFIÉES**

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**ARTICLE 4 - PRISE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de signature par les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

**Pour le Département de Seine-et-Marne**

**Pour l'organisme**  
(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

# Annexe à la convention

## Fiche Action

**Intitulé de l'action :** Bilan de repérage et de mobilisation des atouts pour l'insertion

**Période de réalisation de l'action :** Du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Objectifs de l'action :**

- définir et analyser les besoins du bénéficiaire dans tous les champs, y compris celui de la santé,
- lui permettre de repérer son potentiel,
- définir ensemble (avec les protagonistes du bilan) un plan d'action concret et adapté permettant la levée des freins, en tenant compte de certaines éventuelles limitations de santé,
- favoriser une remobilisation propice à l'accès à l'insertion,
- éventuellement aider le bénéficiaire à se positionner sur des mesures d'accompagnement social et/ou spécialisées en vue d'une insertion professionnelle future,
- déterminer les possibilités d'insertion professionnelle.

**Contenu de l'action :**

Le bilan de repérage et de mobilisation des atouts pour l'insertion est engagé pour des bénéficiaires du RSA en parcours d'accompagnement et dure 4,5 jours (27 h) par session de 6 personnes auxquels s'ajoutent deux entretiens individuels de suivi et d'accompagnement de la démarche de changement.

Il fait intervenir 3 professionnels :

- 1 chargé de bilan qui assure et coordonne la totalité du bilan,
- 1 médecin qui explore la dimension de la santé et ses répercussions
- 1 psychologue qui évalue les aptitudes des personnes et leur adaptation à leur situation.

Il s'agit donc d'aider la personne à comprendre les difficultés qu'elle traverse en terme d'insertion, y compris sur le plan de la santé, en lui permettant d'identifier ses potentiels, ses motivations et ses aptitudes pour l'amener à mieux identifier ses atouts pour la mise en œuvre de son projet d'insertion socio-professionnelle.

Il est en effet important que les freins à l'insertion soient identifiés afin de construire un plan d'action permettant de définir les stratégies, actions et ressources susceptibles de permettre le dépassement de ces freins.

L'intervention du médecin permet d'autre part à la personne de mieux prendre en compte ses limitations lorsqu'elles existent et de les intégrer dans son projet. Dans certains cas les limitations ressenties ne sont pas en rapport avec un déficit fonctionnel, le médecin doit alors avec le reste de l'équipe amener la personne à dépasser cette plainte, ce qui n'est pas toujours facile.

Ce bilan s'articule donc selon 4 étapes principales :

- Etape n°1 : Bilan sur 3 jours
- Etape n°2 : Travail sur les freins et suivi du plan d'action en collectif et en individuel
- Etape n°3 : Restitution / Fin du bilan sur 1 jour

- Etape n°4 : Suivi à 2 mois

Le premier jour du bilan, le B.R.S.A. reçoit son livret de suivi qui va permettre de rassembler l'ensemble des éléments recueillis au cours de l'action et fournir un support favorisant la poursuite du parcours à l'issue de l'action.

Lui est aussi remis le questionnaire de recueil des données afin qu'il le complète avec des explications pour aider à la compréhension du document et de sa finalité.

### **Etape n°1 : bilan sur 3 jours consécutifs (sur 4 phases)**

*1- Phase d'inventaire et de diagnostic permettant de situer les compétences de la personne et sa capacité à les faire évoluer.*

Cette phase permet à la personne et l'équipe pluridisciplinaire d'apprécier :

- les capacités et compétences professionnelles,
- les connaissances générales en français, mathématiques, logique de raisonnement et capacités d'acquisition nouvelle,
- l'efficacité et les capacités intellectuelles : entretien individuel et tests réalisés par un psychologue (1H30 à 2H30)
- les capacités physiques et fonctionnelles : entretien individuel réalisé par un médecin qui dresse le bilan médical (45mn)
- l'inventaire est réalisé à partir de différents supports concrets et papier ainsi que des mises en situation :
- tests de connaissances,
- supports de formalisation des acquis de l'expérience,
- tests psychotechniques,
- exercices de dynamisation,
- l'entretien fera intervenir quelques outils tirés de la réhabilitation psychosociale (sur les besoins de changement en particulier),

*2 - Phase identité pour situer les valeurs, les intérêts, les compétences sociales et le savoir être :*

- l'investigation se fait au travers d'un entretien avec le chargé de bilan (1H à 1H30) et de différents outils,
- exercices d'imagination et de créativité,
- questionnaires des valeurs, des intérêts professionnels,
- histoire de vie,
- repérage des compétences sociales,

*3 - Phase de méthodologie et connaissance de l'environnement :*

Ce point regroupe toutes les informations nécessaires à la personne pour effectuer des recherches de manière autonome à partir de différentes ressources. Cette étape reste relativement courte et est rattachée à l'exploration du projet d'insertion,

- prise en main et manipulation d'un PC : faire une recherche GOOGLE, rechercher un itinéraire, créer une boîte mail, envoyer un message / une pièce jointe ...
- étude de l'Environnement Socio-Professionnel et Economique et des métiers en tension,
- études Pôle Emploi et DARES sur le marché du travail (et site Défi Métiers),
- sites à explorer : Bossons futé, Pôle Emploi ...

•  
**4 - Phase de travail sur le projet pour identifier la pertinence des projets actuels du bénéficiaire et sa capacité à élargir ses choix en tenant compte de ses contraintes médicales, sociales, psychologiques, professionnelles et géographiques.**

Cette phase d'observation réalisée en atelier collectif contribue à donner du sens aux motivations, développe la sensibilité à l'environnement social et économique et prépare la prise de conscience de l'importance du comportement dans le processus d'insertion professionnelle.

Ces diverses investigations amènent le bénéficiaire à savoir identifier et spécifier les difficultés qu'il rencontre vis-à-vis de l'accès à l'emploi mais aussi d'être au clair avec les possibilités qu'il peut mobiliser, avec un éventuel accompagnement, ainsi qu'avec sa capacité à :

- se projeter d'une façon objective au regard de ses capacités d'un point de vue médical et psychosocial,
- envisager ou construire un projet professionnel et à se l'approprier,
- adapter son projet professionnel aux réalités du marché de l'emploi,
- élargir ses connaissances de base ou techniques,
- mener une démarche de recherche d'emploi.

Les outils et méthodes utilisés :

- différents exercices d'élaboration de projet basés sur la typologie de HOLLAND et la méthode du Trèfle chanceux,
- exercices de formalisation du projet et des compétences,
- rédaction d'un CV,
- exercices sur les compétences sociales inspirés des travaux du Pr DUTRENIT,
- ateliers de rapprochement du projet aux exercices sur le marché de l'emploi faits à l'étape précédente.

**Etape n°2 : Phase de travail sur les freins et de suivi du plan d'action :**

Un ½ journée pour l'atelier collectif et deux heures pour l'entretien.

Le travail réalisé à l'étape 1 du bilan doit permettre d'établir un plan d'action destiné à consolider les points d'appui (atouts) et à agir pour dépasser les freins. Le plan d'action est rédigé en concertation avec le bénéficiaire de façon à vérifier sa bonne compréhension des démarches à accomplir et qu'il se l'approprie vraiment.

Un atelier collectif est organisé la semaine suivant la première partie du bilan pour travailler sur les freins de chacun, échanger sur les difficultés rencontrées. L'objectif est de créer une certaine solidarité autour des problématiques, de mobiliser les personnes, de les amener à agir pour améliorer leur employabilité. A l'issue de cet atelier les personnes doivent avoir mieux identifié les ressources disponibles pour les aider dans la mise en action de leur plan d'action.

Un entretien, deux semaines après, permet de faire individuellement le point sur les démarches réalisées, les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces démarches, les points à retravailler, les objectifs atteints et à atteindre, l'état de réalisation du plan d'action.

Durant l'atelier collectif les outils utilisés seront choisis en fonction des freins repérés : mobilité, organisation familiale, savoir-être, compétences à acquérir, confiance en soi, gestion du stress ...

Seules les problématiques liées à la santé ne seront pas abordées en atelier collectif.

### **Etape n°3 : Phase de restitution : 1 jour**

Cette dernière étape, réalisée le dernier jour du bilan, comprend deux phases : la synthèse individuelle avec le bénéficiaire (entretien) et la restitution aux référents :

Il s'agit d'une étape importante qui permet de délivrer des informations mais surtout de vérifier que le bénéficiaire a bien intégré le travail accompli, qu'il mesure bien l'implication qu'il devra fournir pour franchir les prochaines étapes définies et qu'il accepte les conclusions qui lui sont expliquées.

La restitution au référent permet au chargé de bilan de transmettre ses observations et d'ajuster ses propositions au suivi déjà engagé par le référent afin de garantir la cohérence du parcours du bénéficiaire. C'est par ailleurs l'occasion pour le référent de questionner le professionnel sur les points qui l'intéressent plus particulièrement.

Au terme de l'entretien, le bénéficiaire passe un questionnaire de satisfaction et est interrogé sur ce que ce bilan a pu lui apprendre sur le plan :

- de ses compétences professionnelles,
- de ses acquis (connaissances générales et expériences),
- de ses principaux atouts pour l'emploi,
- des points sur lesquels il doit encore travailler,
- de son environnement économique.

Un rapport complet est rédigé comprenant :

L'ensemble des conclusions concernant les intervenants dans une approche globale de la situation de la personne.

Les préconisations en terme de poursuite du parcours, y compris les diverses prestations du Département et l'insertion par l'activité économique, afin de donner des points d'appui au bénéficiaire et à son accompagnant, que ceux-ci pourront utiliser ou non.

Le cas échéant, un dossier de RQTH pourra être complété par le chargé de bilan et le médecin, après accord du bénéficiaire.

### **Etape n°4 : suivi à 2 mois : 1 à 2 heures d'entretien**

Ce suivi permet d'évaluer l'impact de l'action sur la restauration de l'employabilité de la personne. L'entretien de suivi est programmé environ 2 mois après la fin du bilan pour faire un point avec le bénéficiaire sur les démarches engagées, l'évolution qu'il a pu constater, sa situation actuelle.

En amont du démarrage des bilans un travail de consolidation du réseau de partenaires et structures ressources (plus de 1000 contacts répertoriés sur une base) sera fait de façon à fluidifier les échanges, mettre à jour les bases documentaires et présenter les bilans sous leur nouvelle forme.

L'objectif est de couvrir l'intégralité du département, c'est-à-dire y compris les zones sur lesquelles le COS ne dispose pas de locaux et ne réalise pour le moment pas d'activité.

Le réseau existant sera développé par thématiques autour des différents freins à travailler : mobilité,

- garde d'enfant,
- formation,
- accès au numérique.

**Moyens humains consacrés à la mise en œuvre opérationnelle de l'action :**

3 professionnels interviendront :

- 1 chargé de bilan qui assure et coordonne la totalité du bilan,
- 1 médecin qui explore la dimension de la santé et ses répercussions
- 1 psychologue qui évalue les aptitudes des personnes et leur adaptation à leur situation.

**Décomposition des temps des intervenants par session :**

Chargé de bilan : 82,75 h par session soit 3 144,25 h au total

- face-à-face : Information collective = 3 h / Bilan : 4 jours de 7 h = 28 h + 0,5 jour x 3 h = 1,5 h
- hors face-à-face : Enregistrements, information aux prescripteurs, tableaux statistiques, corrections, démarches en lien avec les plans d'action = 3,5 h / Bilan : 4 jours x 2,25 h de préparation = 9 h / synthèse pluridisciplinaire = 2 h / rapports de synthèse : 6 x 3 h = 18 h
- déplacements : en moyenne 2,25 h pour 10 déplacements (correspondant à une session)
- recherches et contacts pour définition et suivi des plans d'action = 14 h

Psychologue : 20,50 h par session soit 778,50 h au total

- Face-à-face : entretien : 6 x 1,25 h = 7,50 h
- Hors face-à-face : correction des tests, mise au net des notes ... : 6 x 0,5 h = 3 h / synthèse pluridisciplinaire : 2 h / rapports de synthèse : 6 x 1,25 h = 7,50 h
- Déplacements : 0,50 h en moyenne pour 1 déplacement

Médecin : 8,5 h par session soit 323,50 h au total

- Face-à-face : examen médical : 6 x 1 h = 6 h
- Hors face-à-face : synthèse pluridisciplinaire : 2 h
- Déplacements : 0,50 h en moyenne pour 1 déplacement

Tous les intervenants sont des salariés du C.O.S. en contrat de travail.

**Caractéristiques du public ciblé, modalités de sélection :**

Nombre de participants : **138**

Le public est allocataire du RSA. Il n'y a pas de sélection du public opérée par le COS, l'entrée dans l'action se faisant sur prescription d'un organisme d'accompagnement.

**Réalisations et résultats attendus :**

Le bilan sera considéré comme complet si la personne participe à au moins 75 % des activités et suivis proposés.

**Livrables liés à la réalisation de l'opération :**

- Tableau de suivi mensuel
- Feuilles d'émargement individuel et/ou collectif
- Bilan ou synthèse individuel
- Justificatif d'éligibilité

## Budget prévisionnel

Dépenses de personnel prévisionnelles 2022					
Nom	Fonctions	Base de salaire	Heures opération	Heures totales	Dépenses opération
Frédéric LIGER	Médecin CDI	81 610,00	110,5	945	9 542,76
Véronique LIEVAIN	Psychologue CDI	28 080,00	82	742,5	3 101,09
Claude NEDELEC	Médecin CDI	68 750,00	85	720	8 116,32
X A recruter en CDD	Chargé de bilan CDD	61 610,00	1575	1575	61 610,00
Sylvie VALLADE	Psychologue CDI	24 980,00	164	765	5 355,19
Mélina BANDINI	Psychologue CDI	30 830,00	225,50	1035	6 717,07
Marcel KIBONZI	Chargé de bilan CDI	52 520,00	328,25	1575	10 945,83
					<b>105 388,26</b>

Forfait (coûts restants)	40%		<b>42 155,30</b>
--------------------------	-----	--	------------------

Coût total		<b>147 543,56</b>
------------	--	-------------------

Ressources prévisionnelles 2022		
Financeurs	Montant	Taux d'intervention
Département de Seine-et-Marne	147 543,56 €	100 %
Autofinancement	0	
<b>Total</b>	<b>147 543,56 €</b>	<b>100 %</b>